

Compte rendu de la 24e Consultation téléphonique A2ii-AIICA

Contrôler les InsurTech



Les consultations téléphoniques de l'A2ii sont organisées en partenariat avec l'AICA pour fournir aux contrôleurs une plateforme d'échange sur les expériences et les enseignements relatifs au développement de l'accès à l'assurance. Quatre consultations sont animées dans différentes langues : deux en anglais, une en français et une en espagnol.

Les innovations technologiques émergentes dans la chaîne de valeur de l'assurance confrontent les contrôleurs à de nouvelles problématiques. Les besoins des consommateurs ont évolué, les canaux de distribution se sont convertis au numérique, l'Internet des objets influe sur le mode de souscription et de prédiction des risques, et la technologie *peer-to-peer* va avoir un impact important sur la gestion des sinistres.

La 24e Consultation téléphonique, organisée le 21 septembre 2017, a porté sur les technologies émergentes et leur incidence sur le marché et les consommateurs. Elle a également permis d'examiner certaines approches réglementaires visant à stimuler ou à réglementer ces développements. Nous avons vu ce qui a déjà été fait pour aider les contrôleurs à comprendre les innovations technologiques, et en quoi consiste le statu quo en termes de principes et d'orientations de contrôle. Le contenu de cette consultation devrait aider les autorités de réglementation et de contrôle à trouver un équilibre entre les mesures visant à faciliter l'innovation et à débloquer son potentiel pour le marché de l'assurance, les mesures destinées à accroître le degré d'inclusion du secteur de l'assurance et les mesures ayant pour but de maintenir les conditions qui garantissent l'équité, la sécurité et la stabilité du secteur de l'assurance au bénéfice des assurés et dans l'intérêt de leur protection.

L'assurance via la téléphonie mobile fait partie des nouvelles technologies émergentes, mais n'était pas destinée à être traitée lors de la 24e Consultation. La 19e Consultation portait sur le thème « Assurance mobile : le défi de la confidentialité des données » ([lien](#)). L'A2ii a également publié une étude intitulée « Réglementer l'assurance mobile : état des lieux et défis réglementaires » ([lien](#)) et organisé en février 2017 en partenariat avec la CIMA une conférence sur les moyens d'améliorer l'accès à l'assurance pour les populations à faibles revenus grâce aux technologies mobiles. Le rapport de la conférence se trouve [ici](#).

Lors de la 24e consultation, Stefan Claus de la Banque d'Angleterre (RU), Didier Warzée de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (France) et Denise Garcia de la Comisión Nacional de Seguros y Fianzas (Mexique) ont présenté les conclusions du récent [rapport](#) de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) qui analyse les développements actuels des FinTech dans le secteur de l'assurance. Cette vue d'ensemble été complétée par des exemples nationaux présentés par Paul Worthington et Tony Gelllett de la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni, et Heiko Heuer de la BaFin.



=====

Suivant la terminologie de l'AICA, le présent document utilise le terme « technologies financières » ou « **Fintech** » pour décrire les innovations financières rendues possibles par les avancées technologiques, susceptibles de donner lieu à de nouveaux modèles d'affaires, de nouvelles applications, de nouveaux processus ou produits ayant une incidence significative sur les marchés financiers et les institutions financières, et sur la prestation de services financiers. Il couvre un large éventail d'innovations techniques qui sont introduites dans le secteur financier. Par « InsurTech », ce document désigne plus particulièrement l'éventail des technologies émergentes et des modèles d'affaires novateurs ayant le potentiel de transformer le secteur de l'assurance.

=====

Innovations technologiques : impact sur l'assurance inclusive

La technologie numérique a pour but d'améliorer la distribution de l'assurance, d'accroître l'accès aux services d'assurance, de réduire les coûts et d'atteindre une échelle suffisante pour assurer la viabilité des activités. Les conséquences positives de ces développements sur l'interaction avec les consommateurs en font des évolutions particulièrement intéressantes pour le marché de l'assurance inclusive, car elles s'attaquent à certains obstacles structurels qui ont historiquement entraîné l'exclusion de certaines catégories de population.

Comme le souligne le Document de discussion sur la conduite des activités dans l'assurance inclusive de l'AICA ([lien](#)), les caractéristiques des marchés d'assurance inclusifs diffèrent de celles des marchés d'assurance conventionnels, en particulier en ce qui concerne :

- le profil des clients de produits d'assurance inclusive ;
- le contexte et les conditions spécifiques du pays ;
- les modèles de distribution habituels de l'assurance inclusive ;
- et d'autres éléments du cycle de vie de l'assurance.

L'utilisation de la technologie a un impact sur la conception des produits et l'efficacité de la distribution de l'assurance inclusive, ainsi que sur les parties impliquées dans la chaîne de valeur et leurs rôles. Tous ces aspects sont très prometteurs pour étendre l'accès à l'assurance aux personnes auparavant mal desservies par des modèles d'affaires plus traditionnels. Mais la technologie soulève également des défis spécifiques pour les autorités de contrôle, qui doivent trouver un équilibre proportionné entre la protection des assurés et les objectifs du marché, dans un environnement utilisant des solutions technologiques et impliquant de multiples acteurs internes ou externes au secteur des assurances. Étendre la portée de la couverture d'assurance et accroître la complexité de certains modèles économiques utilisés présente également un certain nombre de risques, qui peuvent affecter de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables ou les plus exposées.

Cette consultation téléphonique a adopté une approche large pour explorer l'impact des nouvelles technologies afin de préparer le terrain à une étude plus ciblée sur leur impact sur l'assurance inclusive.

Document de l'AICA sur l'évolution des FinTech dans le secteur de l'assurance

En février 2017, l'AICA a publié un rapport intitulé « *FinTech Developments in the Insurance Industry* » ([lien](#)). Le rapport dresse un état des lieux des récents développements et cherche à identifier les implications pour les assureurs individuels, pour le secteur dans son ensemble et pour les contrôleurs. Il porte à la fois sur l'assurance vie et sur l'assurance non-vie et a été produit à partir d'un atelier sectoriel et d'une analyse documentaire.

État des lieux

Le rapport de l'AICA décrit les principales innovations des InsurTech observées dans le secteur de l'assurance en général, résumées ci-dessous.

> 1 Plateformes numériques (Internet, smartphones)

Diverses initiatives ont vu le jour pour améliorer l'expérience client ou le service à la clientèle, comme les produits dont le prix est corrélé à l'utilisation ou l'assurance *peer-to-peer* (P2P). L'assurance par téléphonie mobile fait partie de ces innovations.

> 2 Internet des objets (IoT)¹

L'IoT implique la mise en réseau de dispositifs physiques, de véhicules, de bâtiments et d'autres éléments (également appelés « dispositifs connectés » et « dispositifs intelligents »), embarqués avec des composants électroniques, des logiciels, des capteurs, des déclencheurs et une connectivité réseau qui permettent à ces objets de collecter et d'échanger des données.

> 3 Télématic/Télémétrie

Dans le contexte de l'IoT, la télématic fait intervenir les télécommunications, les capteurs et l'informatique pour permettre l'envoi, la réception, le stockage et le traitement de données par des dispositifs de télécommunication, affectant ou non le contrôle des objets à distance. La télémétrie implique la transmission de mesures depuis le lieu d'origine jusqu'au lieu de calcul et de consommation, en particulier sans affecter le contrôle des objets distants. Dans le domaine de l'assurance, ses principales applications sont les véhicules connectés, les systèmes d'aide à la conduite automobile, les dispositifs de contrôle à distance de l'état de santé et les systèmes de surveillance à domicile (télémontoring).

> 4 Big data² et analyse des données³

Sur le marché de l'assurance, les big data et l'analyse de données pourraient être utilisées dans divers processus, comme l'orientation de l'offre de produits, la sélection des risques, la tarification, la vente croisée, la prédiction des sinistres et la détection des fraudes, par exemple pour offrir des produits personnalisés et permettre la souscription automatisée.

¹ Le terme Internet des objets (IoT) est ainsi défini : « Infrastructure mondiale pour la société de l'information, qui permet de disposer de services évolués en interconnectant des objets (physiques ou virtuels) grâce aux technologies de l'information et de la communication interopérables existantes ou en évolution. » (Source : <http://www.itu.int/ITU-T/recommendations/rec.aspx?rec=y.2060>)

² Big data est le terme utilisé pour désigner le stockage de données provenant de différentes sources, en grand volume et à une vitesse très élevée.

³ L'analyse de données est le processus d'inspection, de nettoyage, de transformation et de modélisation des données visant à identifier de l'information utile, à suggérer des conclusions et à appuyer la prise de décision.

➤ **5 Comparateurs et robots-conseillers**

Systèmes en ligne qui fournissent des services automatisés de comparaison de produits et de conseil basés sur des algorithmes sans intervention humaine.

➤ **6 Apprentissage automatique et intelligence artificielle (IA)**

Les technologies d'apprentissage automatique et d'intelligence artificielle permettent à plusieurs processus du secteur de l'assurance d'utiliser des données en temps réel et, surtout, d'utiliser la prédiction d'événements (par exemple, vols de véhicules, problèmes de santé et événements météorologiques). Le champ d'application de l'IA est large, car elle peut s'employer non seulement pour l'amélioration de la tarification des risques, mais aussi pour la prévention de la fraude, le traitement et le règlement des sinistres ou encore le conseil préventif.

➤ **7 Technologie du registre distribué (*Distributed Ledger Technology, DLT*)**

Un registre distribué est essentiellement une base de données qui peut être partagée à l'intérieur d'un réseau de multiples sites, géographies ou institutions. La sécurité et la fiabilité des actifs stockés dans le registre sont assurées par voie cryptographique grâce à l'utilisation de « clés » et de signatures permettant de contrôler qui peut faire quoi dans le registre partagé.

a. Blockchain

Type de registre distribué décentralisé, composé de données non modifiables enregistrées numériquement dans des paquets appelés « blocs » qui sont stockés dans une chaîne linéaire.

b. « Contrats intelligents » (*Smart contracts*)

La nouveauté de la DLT est qu'il ne s'agit pas seulement d'une base de données. Elle peut également définir des règles applicables à une transaction (logique commerciale) qui sont liées à la transaction elle-même. « Contrat intelligent » est le terme utilisé pour décrire le code de programme informatique capable de faciliter, d'exécuter et de faire respecter la négociation ou l'exécution d'un accord à l'aide de la DLT.

➤ **8 Assurance P2P, basée sur l'utilisation, ou à la demande**

Les technologies émergentes sont susceptibles d'entraîner l'introduction de nouveaux modèles d'affaires, tels que les suivants :

a. Assurance P2P : un modèle d'affaires qui permet aux assurés de mettre en commun leur capital, de s'auto-organiser et de gérer eux-mêmes leur propre assurance. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un concept novateur, les technologies émergentes (comme la DLT) offrent de gros avantages pour la mise en œuvre de ce modèle à plus grande échelle. Le P2P présente un intérêt pour le marché de l'assurance inclusive, car il reflète les structures communautaires ou de groupe qui constituent souvent un moyen attractif de mutualisation des risques dans les communautés à faibles revenus.

b. Assurance au kilomètre (basée sur l'utilisation) : un nouveau modèle d'affaires introduit par les assureurs automobiles qui adapte plus étroitement les primes d'assurance automobile au comportement de conduite, dans la mesure où le client ne paye que pour la distance parcourue.

c. Assurance à la demande : un nouveau modèle d'affaires qui se spécialise dans la couverture de risques spécifiques encourus à un moment particulier, rendu possible par les technologies de traçage numérique comme les services de localisation. Sur le marché de l'assurance inclusive, il pourrait s'agir, par exemple, d'une assurance individuelle accident qui ne s'applique que dans les transports publics.

Analyse

Le rapport structure son analyse en explorant un certain nombre de scénarios futurs possibles : que se passerait-il si les opérateurs historiques parvenaient à maintenir la relation avec les consommateurs ? Que se passerait-il si la chaîne de valeur de l'assurance se fragmentait complètement au point que les opérateurs historiques perdent toute capacité significative de contrôle, au-delà de la simple fourniture de capital ? Qu'arriverait-il si les grandes entreprises technologiques évinçaient les assureurs traditionnels ? Le document examine également de plus près la technologie DLT, les big data et l'intelligence artificielle.

Cette approche par scénarios a été utile pour faciliter la discussion sur les questions suivantes : dans quelle mesure les opérateurs historiques pourraient-ils être poussés à revoir la conception de leurs activités ? Quels changements le marché pourrait-il subir du point de vue de la surveillance ? À terme, le risque est que les entreprises technologiques fragmentent la chaîne de valeur au point de réduire les assureurs à leur rôle de fournisseurs de capitaux.

Les développements relatifs aux InsurTech risquent de bouleverser au minimum les cinq aspects suivants du secteur de l'assurance :

1. Meilleur engagement des clients

Les InsurTech offrent aux assureurs et aux consommateurs un canal permettant une relation client beaucoup plus profonde et fluide. Il permet la mise en relation de plusieurs acteurs de la chaîne de valeur qui avaient auparavant peu de moyens de communiquer. Le nombre de canaux de communication s'est également multiplié : les assureurs peuvent communiquer avec leurs clients par l'intermédiaire de courtiers, via le Web, les applications et d'autres canaux, de manière simultanée.

2. Meilleure réflexion sur les risques & suivi des risques

L'amélioration de l'analyse des données et la disponibilité de niveaux sans précédent de données sur les risques permettent aux assureurs de prendre des décisions beaucoup plus complexes concernant la sélection et la gestion des risques. De nouvelles méthodes de surveillance des risques peuvent réduire considérablement certains groupes de risques en encourageant la prévention, mais ces nouvelles approches peuvent également conduire à exclure certains segments du marché qui pourraient être considérés comme non assurables.

3. Amélioration des processus backend pour accroître l'efficacité

Les contrats intelligents, la technologie DLT et d'autres processus numériques peuvent améliorer l'efficacité des processus internes des assureurs, ce qui entraîne l'automatisation et la réduction des doublons.

4. Risque d'atteinte à l'intégrité (cyber-attaque et vie privée)

L'agrégation de grandes quantités de données (données sur les consommateurs et sur les risques) soulève la question de la sécurité et de la protection des informations personnelles.

5. Assurance P2P

De nouveaux modes de mutualisation des risques à travers les plateformes numériques peuvent donner naissance à de nouveaux modèles économiques.

L'impact se fera sentir simultanément sur la macroéconomie et la micro-économie, et à la fois sur l'offre et sur la demande :

Impact du point de vue macro / sectoriel	Impact du point de vue micro / spécifique au contrôle des entreprises
• Les InsurTech affecteront la compétitivité, en donnant aux entreprises davantage de moyens de se différencier sur le marché et en renversant la dynamique de marché existante. • Les InsurTech auront une incidence sur le choix des consommateurs, en permettant la mise au point de nouveaux produits, de nouveaux canaux de distribution et de nouvelles approches de gestion des risques. • Les InsurTech vont accroître l'interconnectivité technologique, ce qui peut également multiplier les points de vulnérabilité si l'ensemble du secteur repose sur certaines technologies spécifiques. • Les InsurTech offrent de nouvelles perspectives pour la surveillance réglementaire, grâce à la disponibilité de données au niveau de granularité sans précédent (bien que la collecte de données existantes ne reflète pas nécessairement les risques liés aux activités des InsurTech).	• Les assureurs établis peuvent être poussés à modifier certains aspects de leur modèle d'affaires pour demeurer concurrentiels. • Les changements technologiques dans la distribution soulèvent de nouvelles problématiques liées à la conduite des activités, à toutes les étapes de la chaîne de valeur. • Le contrôle peut être plus difficile lorsque l'assureur est plus éloigné du client final et que de nombreux processus ont été externalisés.

Impact sur les facteurs relatifs à l'offre	Impact sur les facteurs relatifs à la demande
• La technologie accroît la puissance de calcul, le stockage des données et la connectivité tout en réduisant les coûts. • La technologie accroît le niveau de sophistication de l'analyse des données. • Appétit accru des investisseurs / pour le capital dans un environnement à faible rendement - les investissements sont orientés vers l'innovation dans une recherche de croissance	• Les InsurTech permettent d'améliorer l'engagement des clients et de réduire les coûts de distribution, tout en apportant des innovations dans les modes de gestion des risques des consommateurs (par ex. « gamification » des risques). • L'augmentation du volume de données disponibles améliore la connaissance des risques, et conduit à un nouveau type de segmentation des consommateurs. • Dans un contexte d'interconnexion extrême, la protection de la vie privée des consommateurs est plus importante que jamais. • Les risques cybernétiques sont une toute nouvelle catégorie de risques que les assureurs doivent apprendre à gérer. • La notion sociétale de possession évolue, les gens payant davantage pour le service que pour la propriété. Cette approche a un impact sur la conception des produits d'assurance.

Conclusions de l'analyse

S'il existe de nombreux scénarios possibles pour l'avenir, il est encore trop tôt pour affirmer avec certitude quelles tendances se matérialiseront, et où. Les innovations n'ont pas encore démontré qu'elles sont susceptibles de perturber certains aspects de la chaîne de valeur à long terme, et on ne sait pas encore clairement comment les consommateurs réagiront aux changements. Le nombre de start-ups InsurTech est en nette augmentation, mais jusqu' à présent, les entreprises en place ont conservé le leadership dans la relation au client (probablement en raison de leur connaissance des obligations réglementaires, de leur capital disponible et des gains d'efficacité que leur confère leur taille).

Sur les marchés bien réglementés, le coût de mise en conformité réglementaire associé à la souscription des risques est suffisamment élevé pour décourager la plupart des start-ups, ce qui amène les InsurTech à se concentrer principalement sur le développement de modèles de distribution innovants et à établir des partenariats avec des entreprises bien établies pour souscrire le risque. Bien que la technologie progresse continûment, elle n'a pas encore démontré dans quel(s) domaine(s) elle aura un impact sur les grandes entreprises. Les véhicules sans conducteur et la technologie DLT sont les premiers exemples d'évolutions importantes. Certaines tendances actuelles sont encore mineures, mais pourraient à l'avenir atteindre une masse critique et démontrer leur réussite à grande échelle.

Les grandes entreprises technologiques n'ont pas encore investi leurs efforts dans le secteur de l'assurance de manière véritablement concurrentielle, optant actuellement pour une approche complémentaire consistant à toucher des commissions sur la publicité et l'offre de trafic. Toutefois, elles représentent une force de marché puissante et ont la capacité d'influencer rapidement le paysage.

D'une manière générale, on peut raisonnablement supposer que les assureurs devront s'adapter pour survivre et pour demeurer pertinents à l'avenir, et qu'ils devront composer avec la diminution des pools de risques.

Implications pour les contrôleurs

Les tendances présentent de nombreux avantages potentiels qui coïncident avec les objectifs de surveillance. Les produits proposés par les InsurTech pourraient mieux répondre aux besoins des assurés, la tarification du risque pourrait devenir plus sophistiquée et permettre aux assureurs de mieux gérer leurs risques, et la disponibilité en temps réel des données devrait éclairer les décisions avec beaucoup plus de précision et faciliter la surveillance. La distribution numérique devrait contribuer à rendre l'assurance plus abordable et permettre l'offre de produits plus ciblés.

Bien que les bénéfices potentiels de ces innovations soient très importants, celles-ci font également émerger des risques sérieux.

- Les pools de risque peuvent diminuer, l'analyse avancée des données pouvant rendre certains segments du marché commercialement non assurables. Cela peut entraîner une discrimination par les prix et, en particulier, avoir une incidence sur les clients à faibles revenus ou à risque plus élevé.
- La numérisation de la distribution de l'assurance inclusive peut également accroître le risque de désinformation, de fraude ou d'abus.

- L'analyse avancée des données peut accroître le niveau de prévention et de réduction des risques, et réduire le niveau des risques à assurer, causant une perturbation de l'activité des prestataires existants.
- La pluralité des sources de données peut entraîner des risques d'atteinte à la vie privée et de piratage.
- Le recours à l'IA peut réduire la transparence de certaines décisions et limiter le niveau de compréhension du fonctionnement de l'activité par les cadres dirigeants.
- Un recours accru à l'externalisation peut introduire de nouveaux points de faiblesse pour les entreprises et l'économie en général. Par exemple, si tous les acteurs du marché utilisent un service particulier (par ex. les services d'opérateurs de réseaux mobiles, le stockage dans le Cloud ou certains systèmes de paiement), cela peut entraîner des risques de concentration ; dans ce contexte, une défaillance soudaine ou le dérèglement de la conduite de certaines entités pourraient miner la confiance des consommateurs. Il s'agit d'un risque pour le consommateur, mais aussi d'une prise en compte du risque macroprudentiel et des conséquences potentielles pour la stabilité financière.
- La mutation des profils de risque peut ne pas être compatible avec l'actuelle conception des régimes applicables au capital.
- L'assurance intégrée dans d'autres services peut être difficile à contrôler car insuffisamment transparente.
- Risques réglementaires/juridiques : la surveillance multi-juridictionnelle peut induire des carences ou des recoupements de compétences et provoquer des arbitrages réglementaires.

Les contrôleurs devront investir des ressources pour comprendre les nouveaux produits et modèles d'affaires et apprendre à y répondre. Les ressources techniques, les connaissances et les compétences nécessaires pour travailler avec les FinTech ne font pas partie des attributions traditionnelles du contrôleur et doivent donc être développées délibérément. Jusqu'à présent, la participation à des pôles d'innovation ou l'établissement de relations avec des start-ups par le biais de projets pilotes étroitement surveillés ont porté leurs fruits. L'approche de contrôle sera un exercice d'équilibre entre la promotion de l'innovation et la protection contre les conséquences négatives des perturbations.

Perspectives

Pour les contrôleurs, les opportunités d'apprentissage mutuel sur ce sujet vont se multiplier au cours des prochaines années, au fur et à mesure de la progression de ces développements. Les InsurTech (et plus largement les FinTech) sont une question de plus en plus traitée par le secteur, notamment à l'occasion d'événements liés à la réglementation, et font l'objet de plus en plus de formations et d'opportunités de partage des connaissances.

Pour l'Initiative Accès à l'assurance, les InsurTech auront un effet sur l'inclusion financière, conduisant à la fois à un meilleur accès pour beaucoup, mais aussi à l'exclusion financière de nouvelles catégories de personnes. L'Initiative Accès à l'assurance explorera plus en détail la question de l'inclusion au cours de l'année à venir, en consacrant ses prochains forums consultatifs aux InsurTech.

Études de cas : Royaume-Uni, Allemagne

ROYAUME-UNI | Stefan Claus, Banque d'Angleterre

Au Royaume-Uni, les InsurTech ciblent principalement les canaux de distribution. Par conséquent, la Financial Conduct Authority (FCA) concentre la plus grande partie de l'expérience de contrôle acquise dans ce domaine. Toutefois, la FCA n'est pas la seule à travailler sur les InsurTech. La Banque d'Angleterre, en tant qu'organisme de réglementation prudentielle, a réuni des experts de nombreuses disciplines pour surveiller les développements des FinTech, au sein de ce qu'elle appelle une « communauté d'intérêts ». Cette communauté accumule des connaissances grâce à l'expérience de ses divers experts participants.

Cette communauté est chargée d'organiser régulièrement des forums de supervision, au cours desquels des experts de toute la Banque suivent et discutent de l'évolution des tendances du marché, et invitent des experts externes à donner leur avis. Jusqu'à présent, le groupe (1) a cherché à déterminer dans quelle mesure les structures de surveillance actuelles étaient adaptées pour apprécier la mutation du profil de risque induite par les InsurTech et y répondre, (2) a produit des documents internes qui comparent les développements observés à l'expérience de contrôle des entreprises réglementées, et (3) a lancé des recherches, par exemple sur l'impact potentiel des véhicules autonomes sur le secteur de l'assurance.

La Banque d'Angleterre exploite également un accélérateur de FinTech, qui fonctionne en partenariat avec des entreprises technologiques afin d'étudier comment les innovations FinTech pourraient être utilisées pour soutenir les opérations de banque centrale et la supervision générale. Cette initiative permet à la Banque de mieux comprendre les tendances des FinTech et de soutenir les développements dans ce secteur.

ROYAUME-UNI :

Paul Worthington et Tony Gellett, Financial Conduct Authority

La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni est l'autorité de contrôle qui réglemente les pratiques des sociétés de services financiers et des marchés financiers du Royaume-Uni et qui est chargée de veiller au traitement équitable des clients. Le département Innovation de la FCA a deux objectifs principaux :

- 1 Engagement politique : consiste à sonder l'horizon des start-ups et à s'engager auprès de la communauté des InsurTech afin d'être à l'écoute du terrain et d'entendre parler des problèmes et des obstacles potentiels. Cela permet à la FCA de réagir rapidement aux développements – c'est une activité orientée vers l'extérieur.

2 Services aux InsurTech : fournir des services de conseil aux start-ups permet à la FCA de bien comprendre ce qui se passe sur le marché et comment ces développements interagissent avec le régime de réglementation. Les services fournis incluent :

a) Support direct : l'équipe de support direct fournit un appui dédié aux entreprises innovantes qui envisagent de demander une autorisation ou une modification d'autorisation, et qui ont besoin d'aide pour ce faire, ou qui n'ont pas besoin d'autorisation mais qui peuvent bénéficier du soutien de la FCA. Lorsqu'une entreprise est éligible au soutien direct, la FCA détermine le type de support le plus approprié. Par exemple, lorsqu'une entreprise cherche à introduire une nouvelle mesure sur le marché et n'est pas sûre d'en maîtriser les implications réglementaires, ou lorsqu'elle a des questions sur le processus d'obtention d'une autorisation, elle peut s'adresser à la FCA. Jusqu'à 15 % des entreprises bénéficiant d'un soutien de ce type sont des InsurTech, ce qui en fait le deuxième segment le plus important. Un autre outil mis à la disposition des entreprises est le conseiller « informel », qui peut fournir des conseils pour aider les entreprises à résoudre leurs problèmes. Ces conseils ne sont pas juridiquement contraignants, mais ont aidé les entreprises à poursuivre leur collaboration avec la FCA à un stade précoce.

b) Encadrement réglementaire de type « sandbox » : fournit un environnement d'expérimentation directe aux entreprises qui souhaitent tester une nouvelle idée à petite échelle auprès de consommateurs réels. Au départ, une seule entreprise avait été acceptée dans la première série, mais ce nombre a été porté à six InsurTech dans la deuxième série, ce qui démontre un intérêt croissant.

Pour sélectionner les entreprises admises dans ce cadre, la FCA examine d'abord si le produit proposé présente un avantage réel, s'il est vraiment innovant, s'il a besoin d'être testé dans ce cadre particulier, et s'il est prêt à être testé. Si c'est le cas, et qu'il mérite d'être expérimenté, la FCA peut alors délivrer une autorisation restreinte, qui limite les activités autorisées et dont la validité a une durée définie (6 mois). Les limites portent à la fois sur le volume et la nature des activités. Cela permet à la FCA de surveiller l'interaction entre le produit et les clients sur le marché. Les agents dédiés travaillent en étroite collaboration avec l'entreprise pour s'assurer que l'autorité de contrôle est à l'aise avec le projet testé et que l'entreprise bénéficie également du programme. Celui-ci prévoit un dispositif de reporting hebdomadaire. Au terme des 6 mois, une évaluation est réalisée et des conclusions sont formulées, afin de décider si le pilote est prêt à sortir du cadre expérimental.

Jusqu'à présent, les compagnies qui ont demandé un appui à la FCA n'avaient que très peu d'intérêt à souscrire elles-mêmes les risques et préféraient assurer un rôle

d'intermédiaire, transférant les risques aux assureurs en place. La nature plus innovante de ces modèles d'affaires les rend souvent plus difficiles à évaluer pour les grandes entreprises par rapport à leur appétit pour le risque et à leurs processus d'acquisition existants.

La plupart des InsurTech se concentrent actuellement sur l'expérience utilisateur, optimisant ainsi la distribution des produits d'assurance traditionnels. Elles simplifient le parcours client et utilisent la technologie pour permettre aux clients de mieux gérer leurs propres risques. Il est probable que cette tendance se maintiendra.

Il est important de noter que ce travail exige beaucoup d'échanges entre les différents départements de la FCA. Bien qu'il nécessite des moyens de surveillance important (au regard de la taille des entreprises), les interactions qu'il génère permettent également à la FCA de mieux analyser l'adéquation de ses propres règles.

ALLEMAGNE:

Heiko Heuer, BaFin - Autorité fédérale de surveillance financière (BaFin)

La BaFin adopte une approche « technologiquement neutre » à l'égard des InsurTech émergentes. Concrètement, cela signifie que leur contrôle est strictement déterminé par les fonctions qu'elles exercent, sans traitement particulier en raison de leur caractère innovant. Les porteurs de risques sont traités comme des assureurs, les canaux de distribution comme des intermédiaires (qui n'entrent pas dans le champ de contrôle de la BaFin) et les règles d'externalisation s'appliquent sans exception. La BaFin génère une expertise en matière de supervision des entreprises technologiques, mais celles-ci ne constituent pas une catégorie de supervision suffisamment différente pour justifier un traitement distinct. En cas de doute sur la qualité d'assureur ou d'intermédiaire, une analyse de l'entreprise est réalisée et une décision est prise au cas par cas.

Questions des participants

- **Appliquez-vous les mêmes règles prudentielles et de conduite des activités aux entreprises incluses dans le dispositif d'expérimentation encadrée (« sandbox »), ou existe-t-il des exigences distinctes ?**

La FCA a répondu qu'elle appliquait les mêmes exigences réglementaires. Lorsque la FCA délivre une autorisation restreinte, les restrictions ne s'appliquent qu'aux activités de l'entreprise et non aux exigences de contrôle. La FCA est en mesure d'aider les entreprises à développer leur programme d'expérimentation afin de les appuyer dans la mise en conformité réglementaire, mais ce type d'appui n'est possible que pour les aspects qui relèvent de sa compétence (p. ex. toutes les exigences prudentielles seraient hors champ). Il se peut que ce soit l'une des raisons qui poussent les entreprises à choisir le statut d'intermédiaire, dans la mesure où elles ne considèrent pas toujours possible de mettre en place des activités conformes aux règles prudentielles.

La FCA a également noté que cette expérience initiale est très utile par la suite, lorsque les entreprises cherchent à obtenir une licence, car elles sont déjà en relation avec la FCA. Elle contribue à rendre le parcours d'apprentissage des entreprises moins abrupt.

La Banque d'Angleterre a également répondu à cette question en précisant qu'elle passait proportionnellement beaucoup plus de temps avec les petites entreprises pour les aider à comprendre les exigences réglementaires. Mais ces interactions n'aboutissent jamais à réduire les exigences de fonds propres.

- **Certains contrôleurs développent-ils des dispositifs pour réduire les risques émergents observés sur le marché ?**

La Banque d'Angleterre a répondu qu'il était encore trop tôt pour le faire. Les modèles d'affaires évoluent, et il est clair que certaines tendances, comme celle des voitures autonomes, vont considérablement réduire les pools de risques, en l'occurrence dans l'assurance automobile.

- **Les coûts élevés liés au développement de certaines technologies de pointe pourraient-ils faire obstacle à l'entrée sur le marché des petits assureurs et des assureurs locaux, et entraîner une concentration du marché ?**

La représentante de l'Autorité de contrôle mexicaine a répondu qu'il était trop tôt pour tirer une conclusion définitive sur cette question. Les coûts d'investissement initiaux sont importants, mais au fil du temps, ils tendent à diminuer. En outre, la question des coûts n'est pas la seule à considérer, il faut aussi prendre en compte la demande et l'offre.

- **Quelle est la situation actuelle des InsurTech en Amérique latine ?**

Les start-ups InsurTech développent actuellement de nouveaux canaux de distribution, des outils de comparaison de prix et des méthodes d'agrégation. On s'attend à ce que cela évolue à l'avenir.

- **L'AICA recommande-t-elle le développement d'une réglementation spécifique aux InsurTech ? Ou recommande-t-elle d'adapter la réglementation existante ?**

L'Autorité de contrôle mexicaine a répondu qu'à ce stade, l'AICA évalue les tendances émergentes et suit les évolutions du marché, et ne prévoit pas de publier des recommandations concernant la réglementation des InsurTech. L'AICA a mis en place des groupes

de travail qui servent de plateformes pour partager les expériences et permettre à ses membres d'échanger des informations. En attendant la formulation d'autres recommandations spécifiques, les start-ups InsurTech doivent être traitées dans le cadre des approches de contrôle existantes, de manière proportionnelle à la nature de leur activité.

➤ **La technologie peut-elle conduire à l'exclusion financière ?**

L'Autorité de contrôle mexicaine a répondu qu'en assurance non-vie, les technologies de pointe vont probablement améliorer la capacité de traitement des risques. En revanche, pour ce qui est des couvertures d'assurance vie et santé, certaines innovations technologiques conçues pour cerner les profils de risque individuels pourraient entraîner de l'exclusion et de la discrimination. Les autorités de contrôle doivent garder ce risque à l'esprit lorsqu'elles mettent en œuvre des politiques publiques visant à protéger les données à caractère personnel, afin d'éviter l'exclusion financière.

➤ **Lorsqu'une start-up assure plusieurs fonctions de la chaîne de valeur de l'assurance, comment déterminer si elle doit être contrôlée en tant qu'intermédiaire ou en tant qu'assureur ?**

Selon l'Autorité de contrôle mexicaine, c'est généralement la souscription du risque qui marque la frontière. Si une start-up souscrit un risque, elle doit être soumise à des exigences prudentielles identiques à celles applicables aux assureurs, y compris en termes de constitution de provisions techniques.

L'Initiative est un partenariat entre :



BMZ



Federal Ministry
for Economic Cooperation
and Development

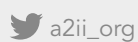


Hébergée par :



Initiative Accès à l'assurance
Hébergée par le Projet Financial Systems
Approaches to Insurance de la GIZ
Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn, Allemagne

Téléphone : +49 61 96 79-1362
Fax : +49 61 96 79-80 1362
E-mail : secretariat@a2ii.org
Site web : www.a2ii.org



a2ii_org

Promouvoir l'accès pour tous à une assurance responsable et inclusive.